

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie et des Mines

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



CONVENTION

Portant Création d'un
Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
(CATI)



Novembre 2017

CONVENTION

Portant Création d'un
Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
au sein de l'Université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou

(CATI)- Université Mouloud Mammeri

Entre :

- l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle ci-après
appelé **INAPI**.

d'une part

et

- l'Université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou

de l'autre part

Préambule

Dans le contexte actuel de mondialisation et de concurrence internationale, l'importance de l'innovation dans le développement économique du pays n'est plus à démontrer.

Le projet de création d'un Centre d'Appui à la technologie et à l'Innovation (CATI) s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'innovation, de la recherche scientifique et du transfert technologique et vise à positionner l'Algérie dans le club des pays producteurs de technologie permettant ainsi l'émergence d'une économie solide et compétitive.

Conscients qu'il faut innover pour avancer et partager pour innover,

Sachant que l'information scientifique et technique joue un rôle crucial dans le processus d'innovation,

Considérant la mission assignée aux universités en matière de la valorisation de la recherche et du transfert technologique,

Considérant les missions assignées à l'INAPI pour la diffusion de l'information technologique auprès des universités et la sensibilisation à la bonne utilisation de la propriété industrielle comme outil stimulant la recherche et le développement

Les parties signataires de la présente convention conviennent et arrêtent ce qui suit :

